



D2-00069
729397
Dis phi BL

Code épreuve : 260

Nombre de pages : 8

Session : 2024

Épreuve de : DISSERTATION PHILOSOPHIQUE

Consignes

- Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer
- Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir
- Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)
- Numéroter chaque page (cadre en bas à droite)
- Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre

Les débats qui ont ruiné la Révolution française sur l'effectivité de la souveraineté du peuple (le suffrage doit-il être universel par exemple) montrent un certain doute sur la capacité du peuple de devenir citoyen. La Révolution a ainsi un héritage démocratique et un autre héritage libéral : peut-on faire confiance au peuple pour gouverner, ou bien le laisser gouverner, s'il n'est pas prêt, ne peut-il mettre en danger ~~le~~ l'existence de l'ordre et donc la possibilité d'être citoyen ? Mais si on ne laisse pas le peuple gouverner, comment peut-il devenir citoyen ?

Un citoyen peut d'abord être défini comme le membre d'une cité, c'est-à-dire d'un ensemble politique, un tout qui ne se réduit pas à la somme de ses parties. Le terme est donc de registre politique, et s'oppose le plus souvent à celui de sujet : alors que les sujets sont dominés, n'ont pas de droits politiques (dans une monarchie absolue par exemple, le peuple est un ensemble de sujets), le citoyen lui est souverain, il fait la loi. Il existe cependant déjà un paradoxe : comment plusieurs personnes peuvent-elles être souveraines en même temps, si chacun fait la loi ? Autrement dit, devenir citoyen peut-il être réduit au fait de sortir de sa condition de sujet ? Si chacun devient souverain, alors chacun peut affirmer sa volonté, faire de son désir la loi. Mais dans ce cas, comment est-il possible de gouverner : la souveraineté, dit qu'elle concerne plus d'une personne, ~~contredit~~ elle alors le principe de la loi, comment le fait de ne pas être contradictoire ? Si la loi n'existe pas, peut-on alors encore parler de citoyenneté : dans un état de nature sans droit ni loi, peut-il exister des citoyens ? La souveraineté doit-elle alors être distinguée de la liberté ? Supposons alors que la loi ne conserve que des intérêts généraux, et pas personnels. Mais si c'est encore le citoyen qui fait la loi, comment peut-il vouloir cet intérêt général ? Les hommes semblent plutôt suivre leur intérêt particulier : le fait de devenir citoyen nécessite-t-il de transformer les hommes ? Le fait de "devenir" citoyen suppose que nous ne le soyons pas nous déjà par nature, et aussi que ce processus modifie l'être, pas l'être des hommes : j'étais quelque chose puis je deviens citoyen, c'est-à-dire que je suis citoyen, ~~je~~ on ne parle pas

d'acquisition de la citoyenneté. Peut-on devenir citoyen sans que notre être soit transformé ? Devenir citoyen implique-t-il alors une dénégation de l'homme ? Est-il possible ^{réellement} de devenir citoyen, étant donné que cette réalité est paradoxale : le citoyen semble être celui qui gouverne et celui qui est gouverné (par la loi). En effet, il semble qu'il ne peut gouverner tout le temps, sans quoi il devient roi, et l'existence de plusieurs citoyennetés met en danger cette souveraineté. Il ne peut être gouverné tout le temps, sans quoi il est sujet. Devenir citoyen signifie-t-il parvenir à résoudre le paradoxe d'être à la fois roi et sujet ? Le verbe à l'infinitif "devenir" met en valeur ^{un} ~~le~~ processus, ^{pourrait} ~~être~~ suppose qu'il existe un temps pour réellement devenir citoyen. Comment peut-on apprendre à devenir citoyen pour réellement être citoyen ? Si lorsque la citoyenneté est instituée, ~~elle~~ on reconnaît que les citoyens peuvent prendre des mauvaises décisions qui mettent en danger la chose publique, alors doit-on restreindre les droits des citoyens le temps qu'ils apprennent ? Mais est-il possible d'apprendre sans pratiquer la citoyenneté ?

d'institution de la citoyenneté menace-t-elle l'existence de la citoyenneté, car elle met en danger l'État et la loi, ³ (rendant alors impossible le fait de devenir citoyen) ?

Devenir citoyen requiert d'accepter l'existence de la loi et des limites de sa souveraineté personnelle. ^(I) Si la prégnance de l'intérêt personnel rend nécessaire de définir la citoyenneté par des devoirs, devenir citoyen et donc obtenir des droits requiert de l'homme une transformation pour prendre en compte l'intérêt général. ^(II) Même si chaque citoyen poursuit l'intérêt général, comment la contestation de lois qui ne le suivent pas peut prendre place sans déminer la sacralité de la loi ? Autrement dit, devenir citoyen requiert de pouvoir contester la loi sans pour autant contester l'ordre. ^(III)

Devenir citoyen requiert l'existence d'une loi, et son respect par tous les sujets. Comment cette exigence peut-elle être conciliée avec la définition du citoyen ?

Il est nécessaire pour que la citoyenneté existe que des lois soient déclarées et qu'elles soient réellement des lois, c'est-à-dire qu'elles soient respectées par tous. La souveraineté qui définit le citoyen est alors nécessairement incomplète. Hobbes montre ainsi dans Le Léviathan que dans l'état de nature, il n'y a pas de droit. Chacun fait ce qu'il désire, il n'y a pas de réelles conventions qui font droit entre les hommes car ces accords

peuvent être brisés à tout moment. Dans l'état de nature, même si chacun décide pour lui-même, il n'y a pour autant aucun citoyen, car il n'y a pas de souveraineté, car il n'y a pas de droit. Nous ne sommes donc pas naturellement citoyens, c'est pourquoi « l'expression "devenir" citoyen a un sens : ~~on~~ on peut parler de "devenir" citoyen, car nous ne naissons pas comme tels. ~~La citoyenneté~~ On déduit aussi de cette absence de souveraineté dans l'état de nature que la ~~souveraineté~~ citoyenneté a nécessairement des limites et se définit par des devoirs, comme le respect de la loi.

Pour devenir citoyen, il est donc nécessaire de devenir sujet, c'est-à-dire de respecter cette loi. La citoyenneté n'est donc pas uniquement définie comme l'exercice de la liberté, qui caractérise elle plutôt l'état de nature. Le moment où l'on devient citoyen est alors celui où on signe le contrat, qui met fin à l'état de nature et crée le Léviathan, source du droit. La création de l'État ~~installe~~ permet à chacun, immédiatement, de devenir citoyen, car sont institués des droits et devoirs. Le devoir est de respecter la loi, mais par ^{le rapport au} ~~le~~ Léviathan n'est pas un simple lien de sujétion, car tous les signataires du contrat doivent se reconnaître comme les auteurs des décisions qui sont prises par le Léviathan, et c'est en ce sens restreint qu'ils sont souverains. En effet, le signataire ne peut être réduit à un sujet qui subit la situation politique, mais il peut être considéré comme un citoyen car il a choisi de signer le contrat, et il accepte de reconnaître les décisions du Léviathan comme les siennes, car il sait que son intérêt personnel est l'état de paix plutôt que celui de guerre, et seul le Léviathan peut garantir cette paix. Le moment où ~~le~~ ^{l'homme} ~~personne~~ devient citoyen est donc très court : le moment où il signe le contrat, c'est-à-dire que pour Hobbes, devenir citoyen est une action, une décision, et pas un processus. Cela s'explique par le fait qu'en définissant ainsi le fait de devenir citoyen, on peut devenir citoyen tout en ~~se~~ restant le même homme, notre être ne doit pas être changé. C'est ~~à~~ dans l'état de nature comme dans l'état politique notre intérêt personnel qui guide nos décisions, et nous sommes motivés par les mêmes passions : la peur peut nous faire attaquer notre voisin dans l'état de nature, de peur qu'il nous attaque en premier, participant à l'état de guerre, et cette même passion est utilisée par le Léviathan pour nous faire respecter ses décisions (en créant des sanctions etc). Devenir citoyen peut donc être une rupture plutôt qu'un processus, car cette transformation n'exige pas une modification de l'être du citoyen.

La souveraineté du citoyen semble toutefois réduite : peut-on montrer qu'avec cette proposition, on est bien devenu citoyen et pas uniquement sujet ? Le fait que l'on doive respecter les décisions du Léviathan semble indiquer que celui qu'on dit être un citoyen n'a aucun pouvoir de décision sur la conduite de sa vie. Cependant, l'individu a un ~~reste~~ un sens plus de souveraineté que dans l'état de nature, car il peut faire valoir ses droits, s'ils sont menacés par un autre individu, alors qu'il n'a pas de droits dans l'état de nature. Il semble cependant que, s'il peut avoir des droits face aux autres signataires, il n'a que des devoirs envers l'État, il lui est assenti. Cette position doit être nuancée : si la loi doit être respectée, le citoyen n'est pas toujours sujet au sens où existent des marges de liberté dans le respect de la loi.

Le citoyen ^{est ainsi} peut alors être réduit à un sujet dans tous les domaines de sa vie. Dans Le citoyen, Hobbes répond aux objections d'abus qui semblent faire du citoyen tel qu'il le définit, un sujet. ~~Le fait~~ Il est en effet possible que le Léviathan prenne des décisions arbitraires, dans lesquelles il est difficile de se reconnaître. Cette situation peut toutefois aussi avoir lieu en démocratie, comme le montrent par exemple les recours à l'ostracisme en Grèce antique pour écarter des adversaires politiques. Les abus sont peut-être même moins probables si un décide plutôt qu'une multitude, car un est moins susceptible d'erreur qu'un ensemble. Ainsi, le citoyen ne l'est pas uniquement au moment où il le devient, où il signe le contrat : même après avoir signé le contrat, il ne devient pas un sujet, il est encore un citoyen.

Pour devenir citoyen, il est donc nécessaire d'accepter d'être aussi sujet, de respecter le droit, ^{le citoyen} ~~qui~~ ~~est~~ en même temps institué, en créant le Léviathan. Le citoyen doit ainsi être défini d'abord comme un sujet (même s'il ne s'y réduit pas), car par nature il suit son intérêt personnel, et peine donc à accepter des contraintes. Cependant ainsi, si l'on considère cette définition de la citoyenneté comme trop restrictive, pour que le citoyen en soit réellement un, doit-il subir une transformation intérieure lui permettant de réellement valoir l'intérêt général ?

Est-il possible de discipliner l'homme pour qu'il devienne citoyen ?

Devenir citoyen ~~est~~ requiert-il de tuer l'homme en nous ^{pour} ~~de~~ de ne souhaiter que l'intérêt du collectif politique ? L'enjeu est en effet que l'individu devienne citoyen en ~~se~~ ~~subissant~~ obéissant au droit tout en étant souverain, c'est-à-dire que la loi soit telle qu'il le souhaite. Cela ~~implique~~ rend-t-il nécessaire que la volonté de l'individu exprime uniquement l'intérêt général ?

Le figure du citoyen ainsi définie peut ainsi sembler extrême. Rousseau, dans l'Émile ébauche le portrait d'une femme spartiate qui serait l'incarnation de ce type de citoyenneté. Après une bataille, lorsqu'on lui annonce que ses fils ont péri, cette information ne compte pas pour elle, et elle demande uniquement si la cité est victorieuse. Le citoyen qui souhaite uniquement l'intérêt de la cité ne semble pas non plus réellement gouvernant, tant il apparaît subordonné à la loi, seulement sans y être contraint cette fois. Il semble difficile de devenir citoyen si le citoyen est défini ainsi, car à moins de naître dans un tel monde et de ne jamais se faire une idée de son intérêt personnel, comment peut-on devenir citoyen, c'est-à-dire renoncer pleinement à tout ce qui est important pour nous (comme le fait la Spartiate avec ses fils) ?

L'enjeu est donc de concevoir une citoyenneté telle qu'il est possible de devenir citoyen, où l'individu peut faire la loi et pas uniquement la subir comme chez Hobbes,

Copie anonyme - n°anonymat : 729397

Code épreuve : 260

Nombre de pages : 8

Session : 2024

Emplacement
QR Code

Épreuve de : DISSERTATION PHILOSOPHIQUE

Consignes

- Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer
- Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir
- Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)
- Numéroté chaque page (cadre en bas à droite)
- Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre

et si pour autant il reconnaît le pouvoir contraignant de la loi. Il semble bien insuffisant pour le citoyen d'accepter d'être libre sur les domaines où la loi ne dit rien, à la fois car le "citoyen" n'a pas de souveraineté sur ces domaines, ^{les} il n'a pas de droit, car il ne peut empêcher l'État de se mettre à légiférer sur ces domaines. Rousseau reprend l'exemple de la caverne en montrant qu'Ulysse ne peut être tranquille, mais dans notre cas, souverain, dans la grotte de Polyphème, sous prétexte que le cyclope ne l'a pas encore dévoré, car le cyclope pourrait à tout moment changer d'avis, le citoyen n'a pas de droits donc n'en est pas un. De plus, le citoyen défini par Hobbes semble plus proche du sujet, car la souveraineté, comme la liberté, sont des absolus. Le citoyen en est un uniquement lorsqu'il signe le contrat, puis il devient un sujet. Pour que le citoyen en soit un en dehors des moments où il choisit ses gouvernants, il est donc nécessaire qu'il fasse lui-même la loi. Cependant, pour éviter l'écueil qui fait de la loi la somme de désirs collectifs, il est nécessaire que tous ceux qui votent visent l'intérêt général. Ainsi, devenir citoyen exige de prendre en compte l'intérêt général, donc un lent processus et un apprentissage sont une étape pour devenir citoyen.

Comment peut-on vouloir l'intérêt général et ainsi devenir citoyen ? Devenir citoyen nécessite pour Rousseau dans Le Contrat social une véritable dénaturation : nous étions hommes, ~~non devenus~~ et devenir citoyen exige de transformer son être pour désormais être citoyen. La citoyenneté n'est alors pas quelque chose que l'on possède, mais quelque chose qui définit notre être. Il est nécessaire de comprendre que mon intérêt est l'intérêt général, et qu'en donnant ma liberté individuelle au tout auquel j'appartiens, j'obtiens en échange une liberté civile. Cependant, Rousseau met en avant un cercle logique, qui semble rendre impossible le fait de devenir citoyen : si je peux comprendre, à l'opposé de toutes mes intuitions, que mon intérêt est l'intérêt général, cela n'est possible qu'en faisant l'expérience de la coïncidence de ces intérêts, c'est-à-dire en ayant une réelle expérience politique. Cependant, pour ~~je~~ accepter de faire cette expérience, il faut au préalable que j'aie fait cette expérience. L'effet doit donc être la cause, si bien qu'il semble impossible d'enclencher le processus et de devenir citoyen. La solution inventée par Rousseau pour rompre ce cercle

NE RIEN ÉCRIRE DANS CE CADRE

est alors d'avoir recours à une religion, comme l'ont fait tous les États qui se sont constitués pour asseoir leur légitimité. La religion civile, qui inspire un respect et une foi pour la communauté et pour l'intérêt général peut être un moyen qui rend possible l'expérience politique, et donc ensuite seulement la transformation de l'homme en citoyen.

Il est donc concevable de transformer l'homme en citoyen, ~~ce qui~~ qui prend en compte l'intérêt de sa cité, et ~~se~~ ^{qui} se considère avant tout comme membre de ce tout. Le citoyen peut dès lors être défini de manière ambiguë, comme celui qui ne se contente pas d'obéir à la loi, mais aussi celui qui la fait, l'obéissance n'étant pas une contrainte et la souveraineté étant pleinement préservée car celui qui gouverne et celui qui obéit sont les mêmes. Cette identité au sein du corps politique permet donc de résoudre le paradoxe du citoyen et ~~ses~~ ^{de} ~~fonctions~~ faire sens du caractère apparemment contradictoire des attributions du citoyen (gouverner et être gouverné). Toutefois, si cette définition du citoyen implique que l'on devient citoyen au terme d'un long processus, le temps de cette transformation comporte des difficultés : les lois ne sont pas immédiatement le reflet de l'intérêt général car les hommes ne sont pas encore devenus pleinement citoyens, donc comment peuvent-elles être contestées sans que cette contestation ne ruine ~~les~~ ~~effets~~ le concept de citoyenneté (si la loi n'est pas sacrée) ?

Est-il possible de gouverner ~~de~~ et de contester la loi, c'est-à-dire d'exercer ses droits de citoyen, sans remettre en question l'ordre et désacraliser le droit (ce qui annulerait alors la souveraineté et donc la citoyenneté) ?

~~Il s'agit de~~ Supposons que lors du processus qui fait de l'homme un citoyen (~~si~~ ~~est~~ ~~ce~~ ~~processus~~ ~~n'étant~~ ~~d'ailleurs~~ ~~pas~~ ~~nécessaire~~ ~~pourrait~~ ~~être~~ ~~très~~ ~~long~~ ~~tant~~ ~~il~~ ~~est~~ ~~ambitieux~~), toutes les lois qui soient ~~créées~~ ~~instaurées~~ ne soient pas bonnes, ou bien que d'autres lois soient hâtées, qui ne seraient plus pertinentes aujourd'hui. Supposons donc que certaines lois gagnent à être repeintes. Devenir citoyen signifie-t-il alors contester ces lois pour tenter de les améliorer, ou les accepter pour ne pas remettre en question l'institution du droit ? En effet, si l'on arrête de respecter ~~une~~ ^{une} lois, même sans l'hypothèse que l'on prend cette décision car ~~de~~ ~~cette~~ ~~loi~~ on considère que cette loi ~~ne~~ n'est pas la traduction de l'intérêt général, alors l'individu qui agit ainsi se

considère comme au-dessus de la loi, alors que la loi doit être universelle. Comme le montre Kant dans « Qu'est-ce que les Lumières ? », le ~~désobéissance~~ un citoyen ne peut désobéir sans quoi il dénie ~~le~~ le droit et donc sa citoyenneté. Comment alors le citoyen peut-il ~~le~~ contester des lois tout en demeurant un citoyen ? Contre Hobbes qui ~~dit~~ dit au citoyen « Ne raisonnez pas, obéissez », Kant propose une autre maxime : « Raisonnez, mais obéissez ». Kant distingue pour ce faire deux usages de la raison : l'usage privé et l'usage public. Le citoyen peut donc à la fois être considéré comme un homme qui remplit des fonctions dans la cité (officier, prêtre...) et qui ne peut alors ~~pas~~ exprimer une contestation sans dénier sa fonction (un officier ne peut contester les ordres de son supérieur sans mettre à mal l'institution militaire), mais le citoyen peut ~~aussi~~ est en même temps celui qui peut s'exprimer sur la place publique. Devenir citoyen signifie donc apprendre à faire de sa contestation un enjeu public, apprendre l'usage public de sa raison, même si ce que l'on conteste est ce que l'on connaît, donc on serait tenté d'utiliser sa raison de manière privée. Il est ~~ce~~ ^{en effet} pertinent pour un officier de contester sur la place publique des opérations militaires, car il est expert en ce domaine et peut éclairer ses concitoyens, même si dans sa fonction il ne peut émettre de contestation. Devenir citoyen nécessite donc un apprentissage celui de l'usage public de ~~sa~~ la raison, qui permet de participer à l'élaboration des lois, sans pour autant justifier la désobéissance. ~~Le citoyen~~

Si devenir citoyen signifie ~~à~~ participer à l'élaboration des lois et donc les respecter, la désobéissance n'est donc pour autant pas interdite, sans quoi l'on ne devient pas un citoyen mais on reste un sujet. Pour que cette contestation soit permise, elle ne doit cependant pas dénier le droit. Rawls, sur le droit à la désobéissance et l'objection de conscience montre ainsi qu'un citoyen doit justifier ses actions en termes qui engagent la collectivité (la justice), et non en termes personnels (une certaine conception du bien), pour que la contestation d'une loi ne mène pas à la contestation du droit.

Il semble donc que le processus pour devenir citoyen soit long et que les erreurs faites par les citoyens en ~~formation~~ ^{formation} soient nombreuses. La possibilité de l'erreur implique-t-elle que les droits et responsabilités des citoyens doivent être encadrés ? Autrement dit, le fait que l'homme devienne au cours d'un processus citoyen implique-t-il ~~que~~ ^{et} que les ~~hommes~~ les responsabilités des "citoyens" soient tant encadrées qu'on ne puisse réellement parler de citoyens ? Kant s'emploie alors à montrer, dans « Qu'est-ce que les Lumières ? », que même si les hommes d'une cité ne sont pas encore réellement des citoyens, qu'ils manquent de maturité ^{politique} ou d'expérience, cela ne doit pas justifier la diminution de leurs responsabilités, sinon ils ne ~~deviendraient~~ seraient jamais réellement des citoyens. Kant montre donc que l'on devient nécessairement citoyen, et que ce processus est indispensable : sans ce processus, les errements, les échecs, ~~la~~ l'homme ne peut devenir citoyen. Reprenant l'image de Rousseau dans l'Émile, Kant montre que si l'on veut qu'un peuple soit comme un enfant, apprendre à marcher, on ne peut le tenir continuellement en laisse, mais on doit accepter parfois qu'il tombe. De plus, le fait d'attendre qu'un peuple soit mûr avant de lui confier le pouvoir requiert que chacun se libère de l'intérieur et

devenir autonome, ce qui est plus improbable que ~~de~~ d'espérer qu'un peuple devienne autonome comme collectif. Ainsi, pour ~~devenir~~ que je devienne citoyen, il est ~~le~~ le plus souvent nécessaire que nous devenions citoyens. La citoyenneté est collective, cela ne signifie pas son impossibilité (comme il est impossible d'avoir deux rois sur le même territoire), mais au contraire sa condition de possibilité. Les erreurs font donc partie du chemin nécessaire pour ~~qu'un~~ que dans son unicité, un peuple devienne citoyen. Quand bien même les lois conçues ne seraient donc pas parfaites et devraient être contestées, cela permet de renforcer le droit, et permet donc à chaque homme de devenir citoyen.

Le cheminement vers

↳ l'institution de la citoyenneté est ~~seul~~ donc semé d'obstacles et de contradictions, qui menacent de rendre impossible cette ~~institution~~ naissance du citoyen. Le citoyen est en effet une figure paradoxale qui doit gouverner et être gouverné, par opposition au roi et ses sujets. Le citoyen ne peut exister que si le droit est respecté, mais le droit constitue aussi une limite de sa souveraineté, si bien que ~~devenir~~ le citoyen doit ~~seul~~ toujours être à l'origine des lois. Devenir citoyen exige alors de ~~prendre en~~ ~~compte~~ viser l'intérêt général, ce qui justifie alors que le citoyen décide des lois. Toutefois, le chemin pour devenir citoyen est long et les erreurs faites peuvent être nombreuses : elles ne constituent pour autant pas une mise en échec du droit, mais plutôt sa condition de possibilité.